



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

## Préfecture

Direction de la coordination  
des politiques publiques et de  
l'appui territorial  
Bureau de la coordination

Affaire suivie par : Lionel GIMONT/Jeremy GUEGUEN

Tél : 02.98.76.28.40/52.35

Courriel : [lionel.gimont@finistere.gouv.fr](mailto:lionel.gimont@finistere.gouv.fr)

[jeremy.gueguen@finistere.gouv.fr](mailto:jeremy.gueguen@finistere.gouv.fr)

Quimper, le **10 AVR. 2019**

Réunion du comité de pilotage du projet d'extension de la Réserve naturelle nationale du Vénec  
**26 mars 2019**

### Liste des participants :

Sous la présidence de Mme Anne TAGAND, sous-préfète de Châteaulin, étaient présents :

M. Alexis MANACH, Maire de Brennilis ;  
Mme Berc'hed CADOU DAL TROADEC, Adjointe au maire de Brennilis ;  
Mme Marie-Thérèse LAURENT, Adjointe au maire de Brennilis ;  
M. Georges LOSTANLEN, Conseiller départemental du Finistère ;  
M. Roger TOM, Sylviculteur ;  
M. Yves RIOU, Syndicat forestier du Finistère ;  
M. Philippe CLECH, Bretagne Vivante ;  
M. Josselin BOIREAU, Groupe mammalogique breton ;  
M. Bernard CLEMENT, Vice-président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;  
Mme Stéphanie LEISSEN, Fédération de chasse du Finistère ;  
M. Laurent TOUTOUS, vice-président de la Fédération de chasse du Finistère ;  
M. Christian QUILLEC, société de chasse de La Feuillée ;  
M. Jean-Michel GUILLOU, société communale de chasse de Brennilis ;  
Mme Sophie JEZEQUEL, vice-présidente de la Chambre d'agriculture du Finistère ;  
Mme Martine LAURENT, Agricultrice ;  
M. Vincent LE TALLOUR, Chambre régionale d'agriculture de Bretagne ;  
Mme Corinne THOMAS, Conseil départemental du Finistère (Unité espaces naturels sensibles) ;  
M. Ronan LE BARS, Conseil départemental du Finistère (Unité espaces naturels sensibles) ;  
Mme Harmonie COROLLER, Parc naturel régional d'Armorique ;  
Mme Isabelle GUICHARD, Sous-préfecture de Châteaulin ;  
M. Jérémy GUEGUEN, Sous-préfecture de Châteaulin ;  
Mme Anne-Lise JAILLAIS, DREAL Bretagne ;  
Mme Coralie MOULIN, DREAL Bretagne ;  
M. Lionel GIMONT, Préfecture du Finistère ;  
Mme Agnès LIEURADE, Conservatoire botanique national de Brest.

Excusé : M. Eric PRIGENT, Président de la Communauté de communes de Monts d'Arrée  
Communauté.

\*\*\*

Après un tour de table, Madame la sous-préfète introduit la réunion.

L'objectif est de faire la synthèse des groupes de travail thématique et de rechercher les éventuels points de blocage.

Coralie MOULIN expose les 3 enjeux majeurs de la démarche :

- enjeu de protection : habitats et espèces ont justifié le classement en 1993. Aujourd'hui, l'enjeu est la correspondance entre le périmètre de la réserve et l'arrière-Venec, dont l'intérêt est démontré ;
- enjeu socio-économique : dans le cadre de cet objectif de protection des landes et prairies humides, la possibilité de poursuivre les activités actuelles est affirmée ;
- enjeu de valorisation : l'extension de la réserve doit être un outil au service de la promotion du territoire.

Emmanuel HOLDER complète le portrait du périmètre envisagé en exposant qu'à la tourbière déjà classée viendraient s'ajouter les landes mésophiles et tourbeuses de l'arrière-Venec.

Bernard CLEMENT rappelle que c'est le projet d'exploitation de la tourbière à des fins commerciales qui a entraîné la réalisation d'une étude de la tourbière. De cette étude, est venu le projet de classement de la zone en réserve. Ce projet portait sur un territoire beaucoup plus large que l'actuel périmètre classé.

En France, les zones humides couvrent 3 % du territoire et ces zones humides représentent 30 % de la biodiversité menacée. Or, les zones humides sont menacées par l'eutrophisation : le projet actuel est ainsi d'un intérêt non seulement national mais européen.

Mme la sous-préfète fait remarquer qu'en Bretagne, beaucoup d'espaces maritimes ont été classés mais que le patrimoine terrestre l'a été beaucoup moins.

Anne-Lise JAILLAIS présente les rendez-vous passés et restitue les discussions des 4 groupes de travail qui se sont réunis en novembre et décembre 2018 pour examiner, sur cartes, les enjeux de l'extension et discuter des bases d'un projet de décret.

Madame la sous-préfète ouvre ensuite la discussion.

Roger TOM (sylviculteur) regrette que le compte-rendu des groupes de travail ne rappelle pas qu'il sera possible de poursuivre l'activité sylvicole en plus de l'activité agricole. Il expose que de nombreuses parcelles sont exploitées en sylviculture.

Mme la sous-préfète assure que la démarche prévoit bien le maintien des deux activités agricole et sylvicole comme possibles.

Jean-Michel GUILLOU se félicite que le cadre du projet soit présenté de façon si précise, avec tous les enjeux. Il s'interroge toutefois sur la nécessité d'une démarche réglementaire alors que les espaces visés sont remarquables sans que rien n'ait été fait. Il s'agit donc bien aujourd'hui de trouver une solution donnant satisfaction aux uns et aux autres. Il souligne que si à l'époque de la création, il y avait comme raison de classement en réserve l'évitement d'une exploitation industrielle de la tourbe, un tel projet n'existe plus aujourd'hui.

Bernard CLEMENT répond que cette question est celle de tous les sites naturels protégés. La question est la pérennité du site que l'on souhaite préserver. Le classement en réserve est également fait pour permettre l'acquisition de connaissances. Il s'agit d'aller au-delà de l'existant. En aucune manière, il ne s'agit de mettre le territoire sous cloche, ce qui entraînerait en outre un risque de déprise.

Sophie JEZEQUEL explique que le potentiel d'un territoire c'est aussi les gens qui l'ont façonné. Une réglementation trop contraignante conduirait à la déprise ce qui n'est pas souhaitable. Elle souligne que l'absence de classement n'interdit pas la recherche scientifique.

Bernard CLEMENT répond qu'une réserve dispose de moyens financiers et constitue, de fait, une possibilité d'expérimentation de nouveaux procédés. Il met en avant l'exemple de la sphaigne à ce sujet.

Yves RIOU rappelle le projet « Sauve Terre », une étude des Monts d'Arrée dans les années 80 qui avait conclu à la nécessité de l'implantation d'agriculteurs. Si les agriculteurs ne travaillaient pas les zones exploitables, ils perdaient leur titre de propriété au bout de 2 ans. Par la suite, une politique inverse a été mise en place avec des arrêtés de protection de biotope qui interdisaient l'exploitation. Dès lors, il s'interroge sur la crédibilité de l'État.

Anne-Lise JAILLAIS expose le socle du projet d'extension.

Sophie JEZEQUEL s'inquiète de la transmission des obligations liées aux parcelles agricoles.

Coralie MOULIN répond que les parcelles exploitées le resteront.

Mme la sous-préfète répète l'engagement pris d'un maintien des pratiques économiques actuelles. Il n'est pas question de supprimer toute activité économique. Elle insiste sur le fait que l'on maintient des usages mais pas forcément des pratiques.

Sophie JEZEQUEL estime que le territoire doit vivre de ses richesses et non de subventions publiques liées à une réserve.

Mme la sous-préfète partage tout à fait ce point de vue du maintien de l'activité économique.

Roger TOM souhaite que ce maintien se fasse y compris avec des changements possibles. Il cite l'exemple des prairies humides qui étaient autrefois la richesse du paysage. Avec le changement climatique, ces prairies pourraient intéresser pour l'exploitation.

Coralie MOULIN souligne que le projet d'extension permet l'évolution des pratiques puisque le décret prévoit des dérogations compatibles avec le respect du plan de gestion.

Emmanuel HOLDER rend compte qu'en 2017 sur la réserve naturelle régionale du Cragou, environ 6 ha avaient été fauchés tandis qu'en 2018 ce sont 42 ha qui l'ont été par des agriculteurs qui ont ainsi pu bénéficier d'un volume de foin très important. Il rappelle que les prairies sont aussi des pièges à carbone.

Philippe CLECH (directeur de Bretagne Vivante) avance que développement économique et préservation de l'environnement sont parfaitement compatibles.

Josselin BOIREAU (Groupe Mammalogique Breton) ajoute que les expérimentations pourraient entraîner des effets positifs pour l'agriculture et renforcer l'attractivité du territoire de ce point de vue, l'exploitation de parcelles agricoles au cœur d'une réserve naturelle pouvant devenir un argument pour de jeunes agriculteurs.

Mme la sous-préfète informe le comité que les mesures liées aux services environnementaux sont en construction tant dans les services de l'État que de la Chambre d'agriculture. Il sera utile, le moment venu, de disposer de l'ensemble de ces mesures pour y trouver les plus adaptées aux exploitations.

Sophie JEZEQUEL explique que le projet de la chambre d'agriculture est constitué de financements d'origine privée donc non soumis à contrainte réglementaire ni à contrôle administratif.

Mme la sous-préfète voit dans ces projets une finalité convergente.

Sophie JEZEQUEL souhaite voir conforté le rôle des agriculteurs dans le cadre de la réserve pour que chacun puisse vivre de son travail.

Anne-Lise JAILLAIS rend compte du travail sur les loisirs et la chasse.

Bernard CLEMENT mentionne la gestion par les fédérations de chasse des Côtes d'Armor et du Morbihan de deux réserves naturelles dans lesquelles la chasse est interdite. Il en conclut qu'il n'y a pas opposition entre usages récréatifs et réserve naturelle.

Stéphanie LEISSEN fait état du dialogue engagé avec les chasseurs locaux. Ce dialogue est très fructueux car il a permis de lever certaines craintes même si quelques oppositions subsistent : il s'agit de construire des outils utiles à la réserve et adaptés localement.

Corinne THOMAS souhaite que le Conseil départemental soit associé aux travaux sur la chasse.

Laurent TOUTOUS affirme que les sujets particuliers liés à l'exercice de la chasse ne concernent pas beaucoup de chasseurs (entraînement des chiens par exemple).

Mme la sous-préfète estime que la valorisation du territoire pourrait aussi se faire à partir de la Communauté de communes et notamment en lien avec la commune de Huelgoat.

Jean-Michel GUILLOU pense qu'il est important que le territoire ait un projet mais ce qui l'inquiète davantage est l'absence de lisibilité quant aux moyens d'existence de ce projet. La réglementation n'est peut-être pas le meilleur moyen.

Alexis MANAC'H émet le vœu que l'attractivité touristique de Huelgoat puisse rejaillir sur celle de la réserve.

Mme la sous-préfète est persuadée que si Huelgoat est un pôle d'attractivité, la réserve peut en être un aimant secondaire.

Emmanuel HOLDER fait part des échanges en cours avec la Communauté de communes, notamment sur la convention d'animation dans les écoles, en y intégrant l'aspect financier.

Anne-Lise JAILLAIS aborde la question des rendez-vous à venir : le 25 juin pour une réunion d'information et une journée d'animation en septembre avec, entre autre, un concours de dessin et de photos avec prix remis par Mme la sous-préfète.

Sophie JEZEQUEL s'enquiert de la possibilité de rendez-vous individualisés avec les agriculteurs après le 15 mai et avec les sylviculteurs ainsi que le demande M. Roger TOM.

Mme la sous-préfète approuve avec cette idée et propose à la Chambre d'agriculture d'accompagner ces rendez-vous. La date de la journée d'animation, non encore déterminée, devra tenir compte de l'ouverture de la chasse et de la rentrée scolaire notamment.

Roger TOM souhaiterait que le projet soit abordé en conseil municipal.

Mme la sous-préfète explique que la réglementation ne prévoit pas une consultation du conseil municipal en amont de la mise à l'enquête publique du projet. Le conseil municipal se prononcera alors, en parfaite connaissance de cause, lorsque le projet d'extension lui sera soumis pour avis.

Pour Jean-Michel GUILLOU, la préservation des habitats est d'abord affaire d'hommes et de femmes et non de réglementation.

Anne-Lise JAILLAIS confirme que la réglementation n'est qu'une partie de la réserve car il y a les mesures de gestion, la valorisation du travail etc.

Mme la sous-préfète constate la convergence sur l'esprit de la démarche, concertée et de construction ensemble du projet de territoire.

Mme la sous-préfète rappelle les travaux à venir :

- entretiens bilatéraux ou en groupe avec les agriculteurs, en lien avec la Chambre d'agriculture ;
- travail avec la fédération de chasse notamment sur la présentation des enjeux, de la démarche et des outils adaptés localement ;
- point à réaliser sur l'avancement des mesures liées au paiement des services environnementaux, tant du côté des services de l'État que de la chambre d'agriculture ;
- travail à effectuer à partir des éléments à fournir par la mairie sur le cadastre et la voirie.

Sophie JEZEQUEL demande communication d'un exemple de convention liant agriculteur et réserve naturelle.

Mme la sous-préfète répond favorablement.

Coralie MOULIN présente l'étude à venir, soumise à appel d'offres dans le cadre d'un marché public, qui servira de prémisses à la rédaction d'un dossier d'avant-projet.

Anne-Lise JAILLAIS montre les outils électroniques ouverts par la DREAL sur son site pour la présentation du projet.

Sophie JEZEQUEL considère que « Instagram » et « Snapchat » seraient d'excellents outils électroniques pour une appropriation du projet par des populations s'exprimant principalement par ces nouveaux canaux (jeunes par exemple).

Bernard CLEMENT mentionne les sites internet « Bretania » et « Bretagne Culture Diversité » qui sont également de bons outils de communication.

Jean-Michel GUILLOU n'est pas convaincu de la pertinence d'une communication sur des supports aussi ouverts.

Mme CADOUDAL-TROADEC suggère également le site électronique de la Communauté de communes qui présente l'avantage de mettre à disposition un espace de communication.

Les échanges étant terminés, Mme la sous-préfète remercie les participants et lève la séance.

\*\*\*

La sous-préfète de Châteaulin,

Anne TAGAND

